

TRIATHLON DE BORDEAUX 2018

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

Le Triathlon de Bordeaux est organisé par la section triathlon de l'Association Omnisport des Girondins de Bordeaux Triathlon.

Les épreuves sont organisées dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon (à consulter sur <http://www.fftri.com>).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

Article 2 : DESCRIPTION DU TRIATHLON

L'activité consiste à réaliser, par un seul individu ou une équipe en groupe ou en relais, un parcours enchaînant une discipline de natation, une discipline de vélo et une discipline de course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Le triathlon peut s'accomplir selon les formules suivantes:

- Individuelle en ligne ou contre la montre.
- Par équipe : En ligne ou en contre la montre. Les équipiers sont tenus de passer les points de contrôles (sortie de l'aire de transition et ligne d'arrivée) groupée.

Article 3 : INSCRIPTION

A. Réglementation générale

1. Titulaires d'une licence FFTRI

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence à jour lors du retrait des dossards. La présentation de la licence en format électronique est acceptée.

2. Titulaires d'un PASS CLUB FFTRI

Les titulaires d'un PASS CLUB FFTRI ne peuvent pas participer à des compétitions. Ils doivent dès lors présenter les documents prévus à l'article 3.A.4.

3. Titulaires d'une licence autre que FFTRI

- La licence F.F.N est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve natation
- La licence de la F.F.C. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve cycliste
- La licence de la F.F.A. est valable pour le concurrent qui ne réalise que l'épreuve course à pied
- La licence UNSS est valable accompagnée d'une autorisation du Chef d'établissement à participer à la compétition
- La licence F.F.Sport U est valable
- La licence FFSE (Fédération Française du Sport en Entreprise) donne accès aux épreuves « Jeunes » et Distance XS sans avoir à acquérir de PASS JOURNEE mais celle-ci ne se substitue pas au certificat médical.

En tout état de cause, les participants ne disposant pas d'une licence FFTRI ou une licence FFN (par l'épreuve de natation) doivent souscrire à un "PASS COMPETITION" FFTRI.

4. Personnes non titulaires d'une licence sportive

Les non licenciés doivent présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an, un justificatif d'identité, et le formulaire de demande d'assurance journée accompagné du paiement.

Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Un "PASS COMPETITION" FFTRI est alors délivré au participant et précise les conditions d'assurance pour la journée (responsabilité civile et atteinte corporelle individuelle)

5. Inscriptions club

Les clubs qui organisent les inscriptions pour leurs membres sur la course Distance S – contre la montre par équipe uniquement ont la possibilité de payer par chèque libellé à l'ordre de Bordeaux Triathlon.

A cette fin, merci d'adresser votre demande sur Tribx.inscription@gmail.com. Un lien vous sera envoyé pour procéder à l'inscription des équipes en ligne.

Chèque à adresser au plus tard **le 30 juin 2018** à :

[Girondins de bordeaux triathlon -107 avenue marcel Dassault 33700 MERIGNAC](#)

L'inscription ne sera validée qu'à réception du paiement.

B. Réglementation particulière à certaines épreuves

1. *Distance S – individuel*

Cette course se dispute **avec abri-aspiration autorisé.**

Dès lors, les prolongateurs ou ajouts sont permis, à condition que leur longueur ne s'étende pas au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépasse pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. Les prolongateurs doivent être pontés avec un dispositif rigide disponible dans le commerce (sans ajout ni adaptation personnelle), et ne doivent pas supporter de manettes de frein pointées vers l'avant.

Aucun ajout droit ou levier de changement de vitesse n'est autorisé sur les ajouts, à l'exception pour les changements de vitesse de type poignées tournantes « Grip Shifters ».

Les « repose-coudes » sont autorisés.

Les deux roues d'un même vélo doivent être de diamètre identique et avoir au moins 12 rayons chacune.

Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant plus d'un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.

2. *Distance S – contre la montre par équipe*

Les équipes doivent être composées d'au moins de trois participants et de cinq participants maximum.

Les équipes mixtes doivent être composées des participants masculins et féminins.

Les équipes "vétérans" doivent être intégralement composées de participants vétérans pour entrer dans le classement de la catégorie.

Pour valider le temps, trois équipiers au moins doivent franchir la ligne d'arrivée. Le temps de l'équipe est pris sur le temps du troisième équipier franchissant la ligne d'arrivée. Pour les équipes mixtes, le temps de l'équipe doit comprendre au moins celui d'un triathlète et d'une triathlète. Les coureurs d'une même équipe devront porter les tenues de couleur identique

C. Catégories 2018

<u>Catégorie</u>	<u>Année de naissance</u>
Mini poussins	2011 & 2012
Poussins	2009 & 2010
Pupille	2007 & 2008
Benjamin	2005 & 2006
Minime	2003 & 2004

Cadet	2001 & 2002
Junior	1999 & 2000
Sénior 1	1994 à 1998
Sénior 2	1989 à 1993
Sénior 3	1984 à 1988
Sénior 4	1979 à 1983
Vétéran 1	1974 à 1978
Vétéran 2	1969 à 1973
Vétéran 3	1964 à 1968
Vétéran 4	1959 à 1963
Vétéran 5	1954 à 1958
Vétéran 6	1949 à 1953
Vétéran 7	1944 à 1948
Vétéran 8	1939 à 1943
Vétéran 9	1934 à 1938
Vétéran 10	1929 à 1933
Vétéran 11	1924 à 1928
Vétéran 12	1919 à 1923

*

Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et pourra faire l'objet de poursuites disciplinaires diligentées par les instances de la FFTRI.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra pas prétendre à l'attribution d'un dossard

Une fois que le paiement de l'inscription sera effectué, il ne pourra y avoir lieu à remboursement, sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur.

Article 4 : DEROULEMENT DES EPREUVES

4.1 Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement.

Le concurrent doit connaître et suivre la réglementation générale de la Fédération française de triathlon, **chercher les informations sur l'exposé de course**, respecter le code de la route et les instructions des officiels.

Il est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Il doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

4.2 Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant

et après la course). A ce titre, toutes insultes proférées à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou d'autre concurrent ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive est passible d'un carton rouge.

4.3 Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques, qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours.

4.4 Le port du casque à coque rigide (normes CE) est obligatoire à la sortie de l'aire de transition.

4.5 La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C. La combinaison de natation est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. **Le recouvrement des mains et des pieds par quelque matériel que ce soit est interdit.**

4.6 Sur la course Distance S individuel uniquement, "ABRI ET ASPIRATION" autorisé selon les règles suivantes: le prolongateur est autorisé à condition qu'il soit pointé avec un système rigide disponible dans le commerce, qu'il ne dépasse pas la ligne formée par les points les plus avancés des leviers de freins. Les deux roues doivent avoir un diamètre identique et avoir au moins 12 rayons.

4.7 Triathlon durable : L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. **Tout abandon de déchets hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit.**

Article 5 : SECURITE

Par sécurité, un minimum de véhicules doit intervenir sur la course. Tous les véhicules officiels doivent être pilotés de telle façon qu'ils ne constituent jamais une gêne ou un abri mobile pour le coureur. Ils portent une identification spécifique. L'accès des véhicules aux zones de course est strictement limité aux véhicules autorisés dans la zone ou portion prévue à cet effet.

Selon la réglementation il est prévu la surveillance médicale de la manifestation :

- un nécessaire médical de premier secours, a un emplacement spécifique, a proximité des parcours et a l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident
- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de l'organisation
- les personnes autorisées à intervenir sur la course, notamment pour des blessures minimes
- d'informer les arbitres de la présence de médecins.
- Une ambulance est mise à disposition pour assurer si nécessaire l'évacuation des personnes par la Société AMBULANCE ASSISTANCE MEDOC.

Il est recommandé aux participants de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.